

Paris, le 29 juin 2017

## APB et « sélection » : la ministre annonce la couleur au CNESER

### Ce que la ministre a dit à propos de l'accès en première année de licence (L1).

Après avoir rappelé qu'elle était contre le recours au tirage au sort, la ministre souhaite qu'une meilleure orientation mette fin à cette sélection aléatoire et augmente le taux de réussite en licence qu'elle critique fortement. Après être revenue sur l'objectif premier du bac professionnel - une insertion professionnelle immédiate après le bac -, elle propose de développer les parcours spécifiques en licence pour ces bachelier.e.s ainsi que pour les bachelier.e.s technologiques, mais elle affirme que les STS doivent accueillir en priorité les titulaires d'un bac professionnel et les IUT les titulaires d'un bac technologique. Elle n'a pas évoqué d'éventuels prérequis à l'entrée du L1 mais souhaite une orientation très dirigiste en fonction du bac de l'étudiant.e.

Pour la procédure APB, elle a expliqué que les 3 tours successifs permettront de faire baisser au fur et à mesure le nombre de formations recourant au tirage au sort : lors du premier tour d'APB, plus de 350 formations ont déclaré avoir eu recours au tirage au sort ; le 8 juin elles n'étaient plus que 179 et le 26 juin, lors du deuxième tour, elles ne devraient être que 110 (principalement en STAPS car il y a eu deux fois plus de candidat.e.s que de places). Elle souhaite aider les établissements en difficulté en leur permettant d'ouvrir des groupes supplémentaires. Elle a conclu en promettant qu'il n'y aurait pas de tirage au sort à la rentrée 2018...

***Le SNESUP-FSU a rappelé que l'algorithme de traitement APB était confus et opaque et qu'avec 7% de candidat.e.s supplémentaires au bac cette année par rapport à 2016, c'est 50 000 étudiant.e.s qui rejoindront l'enseignement supérieur à la rentrée 2017, alors que le nombre d'enseignant.e.s- chercheur.e.s titulaires pour les encadrer a baissé ces dernières années. Ainsi, sous l'effet de la croissance du nombre des candidat.e.s, plusieurs dizaines de licences à « pastilles vertes » (non sélectives) sont passées à l'orange et ont procédé à des tirages au sort. Il est inadmissible que des lycéen.ne.s apprennent que leurs vœux « pastilles vertes » sont refusés le jour même où ils/elles passent les épreuves du baccalauréat. L'effet est dévastateur sur leur moral à un moment si crucial !***

***Alors que la croissance des effectifs étudiants est prévisible et connu de l'État, le SNESUP-FSU rappelle que c'est le désengagement de l'État (emplois, immobilier et infrastructures universitaires, budget, ...) depuis plus de 10 ans, qui a conduit à imposer le recours aux capacités d'accueil en licence et plus récemment en master. Il réaffirme la nécessité de moyens financiers et humains à la hauteur des enjeux de démocratisation de l'ESR.***

## Ce que la ministre a dit à propos de l'accès en première année de master (M1).

Contrairement au souhait du ministère, les mentions dérogatoires à la loi master sont en hausse (+240 mentions par rapport à 2016) car certains établissements n'ont pas joué le jeu et ont mis 80 % à 100 % de leur offre de master avec une sélection entre le M1 et le M2. Ces établissements seront rappelés à l'ordre. C'est une année de transition liée aussi au passage de la vague B d'accréditation et au fait que de nombreux établissements ont réorganisé leurs mentions et leurs parcours de master. L'année prochaine, puisque la liste dérogatoire doit être mise à jour chaque année, le nombre de mentions de masters sélectifs entre le M1 et le M2 devrait tomber en-deçà de 400 puisque c'est le nombre actuel de mentions de masters n'ayant pas de capacités d'accueil en M1.

**Le SNESUP-FSU a rappelé que c'est le ministère qui a poussé à la fixation des capacités d'accueil en M1 pour toutes les formations qui ne souhaitaient plus sélectionner entre le M1 et le M2 et que les capacités d'accueil ne sont pas obligatoires, révisables chaque année, soit pour disparaître - ce que nous demandons -, soit pour augmenter largement, de manière à excéder les demandes. Le SNESUP-FSU considère comme inadmissible le passage en force de certains établissements au détriment de l'intérêt et de l'avenir des étudiant.e.s.**

## Ce que la ministre a dit à propos des regroupements et de la politique de site.

Il n'y aura pas de loi « Vidal » mais de forts encouragements aux expérimentations. Selon la ministre, les PIA ont suscité des projets, ont créé une dynamique et même si tous n'ont pas été sélectionnés, il faut continuer à avancer et ne pas laisser les établissements se désengager.

**Le SNESUP-FSU demande que les lois LRU et ESR soient abrogées et que les regroupements forcés soient abandonnés au profit de coopérations librement choisies, mutuellement avantageuses, qui ne mettent en péril ni les libertés académiques ni la démocratie universitaire, qui n'aggravent pas les inégalités territoriales et qui ne détériorent ni l'offre de formation ni la diversité des thématiques de recherche.**

**Les PIA sont des programmes de restructuration forcée du territoire en termes d'offre de formation et de recherche. L'État doit assurer son rôle de stratège et ne pas laisser le Commissariat Général à l'Investissement structurer le paysage de l'ESR par la mise en concurrence des équipes, des formations et des universités.**

## Ce que la ministre a dit à propos des moyens.

Il n'y aura pas de loi de finances rectificative. Il faut faire mieux à budget constant.

**Le SNESUP-FSU a relevé que 50 000 étudiant.e.s rejoindront l'enseignement supérieur à la rentrée 2017. Pour mieux accompagner les étudiant.e.s vers la réussite de leur parcours universitaire, ce sont 6000 emplois par an pendant dix ans qui sont nécessaires et c'est un budget en hausse de trois milliards et demi par an qu'il faut assurer dans le cadre d'un projet de loi pluriannuel pour espérer atteindre dans dix ans 2 % du PIB pour l'enseignement supérieur et 1 % du PIB pour la recherche publique. C'est l'investissement que consentent à faire les pays qui misent sur l'intelligence et la hausse du niveau de qualification de leurs citoyen.ne.s.**

**Madame la Ministre, votre mission n'est-elle pas de : « restaurer la grandeur du service public d'enseignement supérieur et de recherche » ?**